

DE\_2024\_005

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 09 février 2024

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 01 février 2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GAUVRIT</i>
<b>Présents : 8</b>	
<b>Votants: 8</b>	<b>Présents :</b> Jean-Christophe GAUVRIT, Nadine CHIVA, Marc LOUVET, Mireille SANDRES, Christophe BEER, David RICHOU, Florian BONNES, Cécile RAMOS
<b>Pour: 8</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b> Robert FAURE, Christelle SAMRAY
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Florian BONNES

### Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - DE\_2024\_005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GAUVRIT Jean-Christophe

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 048.72
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-1 048.72</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

**B.DEFICIT AU 31/12/2023**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à TREZIER, les jour, mois et an que dessus.

